

SEANCE DU 12 MAI 2017

L'An Deux Mille dix-sept, le douze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBIAC, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de séance sous la présidence de M. CAUSSE Jean-Marc, Maire.

Date de la convocation : 09/05/2017

Etaient présents : CAUSSE Jean-Marc, GONANO Daniel, PERROS Dominique, COMBRES Corine, FILLOL Isabelle, Adjoint, BEAUMONT Isabelle, CABROL Jean-Luc, CHARTRER Viviane, LAURENT Françoise, MARRAUD Fabrice, PLAGNES Michel, ROUILLES Georgette,

Procurations : SCHMITTLIN Stéphane donne procuration à CAUSSE Jean-Marc

Excusés : HUGUET Jean-Jacques, BERTON Jean-Marie

Ordre du jour :

Plu : avis commission d'enquête

Aménagement village : Convention Conseil Départemental

Société de Chasse

Questions diverses

1/ Liner piscine gîtes

M. Branco a souhaité apporter quelques informations concernant le remplacement du liner et distribuer un guide pour le traitement de l'eau.

2/ Aménagement du village : Convention délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg, de signer une convention avec le Conseil départemental.

Celle-ci a pour objet une délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et des missions associées à la Ville d'Aubiac par le Département.

La convention définit notamment les voies, ouvrages et compétences concernés, l'organisation des missions de maîtrise d'ouvrage, le programme des travaux et missions complémentaires, les participations financières et fonds de concours associés.

La participation financière du Conseil Départemental sera de 88 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer :

- la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du bourg
- tout avenant concernant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du bourg

3/ Informations travaux aménagement village :

Monsieur le Maire explique que la commune a fait la demande de prorogation des subventions auprès des divers financeurs. Concernant la subvention départementale « aménagement village », la demande a été acceptée. Nous sommes dans l'attente des autres réponses.

Puis, le calendrier d'avancement des travaux est présenté. Les travaux rue de la Murette débuteront le 15 mai. Une réunion publique avec les riverains va être organisée.

Mme Fillol, adjointe, informe le conseil que l'Agence de l'Eau a été sollicitée pour connaître les financements possibles concernant les solutions alternatives à la gestion des eaux de pluie du parking Wauthy.

4/ Information Société de Chasse

Monsieur le Maire explique que, lors de la dernière assemblée générale, le conseil d'administration de la société de chasse a démissionné.

Une assemblée extraordinaire est organisée le 29 mai à 20h30 à la salle H Bigué pour une nouvelle élection dont l'organisation a été confiée à la mairie. Un courrier d'invitation a été envoyé à tous les sociétaires et aux propriétaires de terres d'une superficie plus de 2.5ha.

5/ Agglomération d'AGEN-Convention d'entretien des voies communales. Renouvellement de la convention, exercice 2017

Monsieur le Maire donne lecture de la « Convention relative aux prestations d'entretien de voirie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage assurées par l'Agglomération d'Agen sur les voies communales de ses communes membres ».

Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide à l'unanimité de renouveler cette convention.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier

6/ Plui : avis commission d'enquête

Madame Fillol, adjointe, explique que l'enquête publique du PLUi a pris fin avec la remise officielle du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête comprennent un bilan résultant de l'examen du dossier d'enquête, l'analyse des observations du public recueillies et l'avis de la commission d'enquête sur le dossier soumis à enquête publique.

Concernant les observations du public, la commission d'enquête a analysé chaque demande des

administrés et la réponse faite pour chacune d'elle par l'Agglomération d'Agen. La commission d'enquête a ainsi donné son avis (avis conforme, dont acte, avis réservé ou avis défavorable). Voici les avis concernant Aubiac :

- Parcelle : A0197

M. MONBEC Roland demande le rétablissement du chemin communal d'Aurion, et sollicite la possibilité d'un C.U. sur la parcelle A197. Requête de Maître Tandonnet en annexe n°4.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Le rétablissement du chemin communal ne concerne pas le PLUi. Le cadastre n'a pas été mis à jour suite au déplacement du chemin communal, la commune prendra contact avec le service du cadastre faire modifier l'emprise du chemin communal. Le périmètre de la zone UC est à recalculer en fonction de la réalité du secteur et non du cadastre. Pas de modification du zonage pour la parcelle A197 : Parcelle non située dans un tissu urbain déjà existant ni dans un hameau à conforter.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle G0059

Mme MATEJA Florence demande le maintien en zone constructible de la parcelle G59 'en dent creuse' suite à l'avis défavorable des services de l'Etat. Projet de construction à l'automne.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Avis défavorable de l'Etat. Cf résolution de l'Agglo.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme "dent creuse" - parcelle en friche non exploitée.

- Parcelle C0640

M. LAMOTHE Bernard demande le classement en zone constructible de la parcelle C640 en prolongement de la zone UD.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Urbanisation linéaire sur un terrain agricole, contraire au SCoT.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme. Consommation d'espace agricole.

- Parcelle B0357

M. DELSOL Michel demande le classement en zone constructible de sa parcelle B357 terrain en prolongement zone U. (aucune activité agricole depuis 20 ans sur cette parcelle)

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Modification du zonage en zone UD conformément à la délibération de la commune d'Aubiac en date du 16 dec.2016.

Diminution de la surface de l'ER afin de permettre la constructibilité de cette parcelle

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dont acte.

- Parcelle B0837

M. DELSOL Michel demande le classement en zone constructible de sa parcelle B837 terrain en prolongement zone UD (aucune activité agricole depuis 20 ans sur cette parcelle) réseaux neufs et enterrés de capacité suffisante.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Urbanisation linéaire, contraire au SCoT

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle B0413

M. REY Christian demande l'urbanisation de la parcelle B413.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Urbanisation linéaire, contraire au SCoT.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle B0025

M. ESTE Frédéric demande que les parcelles B22, B23 et B25 soient incluses dans le PLUi pour pouvoir exploiter les bâtiments existants pour de l'habitat locatif ou personnel. (Copie jugement n°626 du Tribunal prouvant la légalité des bâtiments + plan en annexe n°3).

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification du règlement graphique : La configuration des parcelles ne permet pas un développement cohérent de l'habitat sur les parcelles B22, B23 et B25 et le changement de destination n'est pas prévu.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dont acte

- Parcelle C0337

M. POLI Jean-Luc demande le classement en zone constructible des parcelles C337 - C338 - C339 - C340 (a et b) situées en zone constructible sur l'ancien PLU.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification du zonage au lieu-dit "Bacharnaud".

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme

- Parcelle G0393

M. POLI Jean-Luc, agriculteur, demande que les parcelles G421, G393a, G393b, G394, G589, G591, G392, G390, G528, G531 restent en zonage A (siège de l'exploitation agricole) conformément à l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Modification du zonage afin de retirer le bâti concerné de la zone UA et mettre en A

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dont acte.

- Parcelle B0233

M. CASONATO Angélo demande le maintien en zone constructible de la parcelle B233 (validation commune et Agglomération)

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Modification du zonage : Suppression de la parcelle B233 du zonage constructible. Il s'agit d'une erreur de dessin. En effet, l'étoile représentant une division parcellaire a été mal positionnée.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Dont acte.

- Parcelle D0186

M. SCHMITTLIN Stéphane demande le maintien en zone constructible de la parcelle D186 malgré l'avis défavorable des services de l'Etat

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Avis défavorable de l'Etat. Cf résolution de l'Agglo.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis défavorable: parcelle boisée, habitat dispersé et linéaire, enjeu paysager

- Parcelle B0795

Mme LAGARDE Gisèle demande le maintien en zone constructible parties de parcelles B794 + B795 suite avis défavorable services de l'Etat.se basant sur le périmètre AOC alors qu'il n'y a pas de vigne 10 km aux alentours). Dossier avocat Maître TANDONNET en annexe n°2.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Avis défavorable de l'Etat sur le classement en zone UD d'une partie de la parcelle 795.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme à celui du maître d'Ouvrage. Pas d'observations de l'INAO, viabilité et voirie existantes, terrain non cultivé.

- Parcelle C0607

M. LALANNE Fabrice demande pourquoi la parcelle n° C607 n'a pas été mise en zone constructible UD alors que les autres parcelles en vis à vis le sont. Dossier avocat Maître TANDONNET en annexe n°2.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Prise en compte de cette remarque et évolution du zonage en conséquence.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle A0304

M. TOSONI et Mme MOULIES demandent de maintenir en zone constructible les parcelles n°A304, A 310, A312 qui se trouvent en zone viabilisée et entre des propriétés bâties. La configuration du site, du sous-sol et de l'environnement empêchant toute mise en culture. (Photo aérienne en annexe n°1).

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification

Insuffisance du réseau d'eau potable. Seul les secteurs en "dent creuse" peuvent être constructibles sur les coteaux.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle C0583

Mme BATAILLER LAMBERT Claudette demande que la parcelle C583 soit mise en zone constructible (proximité zone urbanisée).

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification

Parcelle non située dans un tissu urbain déjà existant ni dans un hameau à conforter + urbanisation linéaire.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme.

- Parcelle D0362

Mme PIACENTINI Marie-Thérèse souhaite le maintien en zone constructible (UC) de la parcelle D362 suite à avis négatif des services de l'Etat -

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification

Avis défavorable de l'Etat. Cf résolution de l'Agglo.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis favorable pour cette parcelle en dent creuse

- Parcelle F0669

M. et Mme BALDI TOMMASO Claude demandent le maintien en zone constructible des parcelles F669 et F670 (en zone UD) suite à avis négatif des services de l'Etat.

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification

Avis défavorable de l'Etat (Cf résolution de l'Agglo.)

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis défavorable. Terrain agricole cultivé - urbanisation linéaire.

- Parcelle B0380

M. et Mme BARLAND demandent le maintien en zone constructible (UC) les parcelles B380 et B381 suite à avis négatif des services de l'Etat. Parcelles achetées en 2008 au "prix constructible de 146.460€". Ils proposent des constructions en contre-bas de la pente pour préserver la vue sur les paysages. (Photos annexées au registre).

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Avis défavorable de l'Etat. Cf résolution de l'Agglo.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme à l'avis du Maître d'Ouvrage (sous réserve de l'établissement d'une OAP de 2 maisons maxi d'une hauteur limitée à 4 mètres à édifier en contre-bas à une distance minimum de 30 mètres de la route).

- Parcelle G0883

M. et Mme STERVINO Jean Marie demande maintien de la constructibilité malgré l'avis défavorable des services de l'Etat: parcelles G883, 592 et 58

REPONSE DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

Pas de modification : Avis défavorable de l'Etat. Cf résolution de l'Agglo.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Avis conforme à l'avis du Maître d'ouvrage - viabilité et voirie existantes - dent creuse - parcelle en friche non exploitée proche d'habitations

Concernant les 2 avis négatifs émis par la commission d'enquête, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite maintenir sa position prise lors du conseil municipal du 16 décembre 2016.

7/ Questions diverses

- 30 ans de l'ESB le 10 juin 2017 : M. le Maire propose que, pour cette occasion, la municipalité offre l'apéritif. Avis favorable du conseil municipal.
- Il est rappelé que la réception de la délégation de Coseano se fera les 13, 14 et 15 juillet 2017. Le parchemin de la Charte de jumelage a été commandé et devrait arriver la semaine prochaine.
- La préparation du prochain bulletin municipal commence. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir transmettre les informations, photos...
- Le planning du bureau de vote des élections législatives est réalisé.

Tour de table :

- Gonano Daniel, 1^{er} adjoint : les travaux des WC de l'école sont terminés.
- Le 1^{er} juin une journée sur le thème du harcèlement est organisée par le CDAD sur demande de M. le Maire auprès des CM1/CM2 de l'école et de leurs parents.

Le chantier citoyen se prépare. Une rencontre avec l'agglomération est prévue à ce sujet le jeudi 18 juin.

- Combres Corine, adjointe et Chartrer Viviane, conseillère : le fleurissement du village a été fait. La commune se présente, comme chaque année, au concours organisé par le Département.

- Rouillès Georgette, conseillère : le stage de basket ne pourra pas se faire cette année faute de disponibilité.

- Beaumont Isabelle, conseillère présente des exemples de cabines à livres et les objectifs de ce projet.

- Perros Dominique, adjoint, précise que les travaux d'épaveuse ont commencé ce jour.

Fin de la séance : 20h45